

## Suspension d'Orange Sport: une décision "pénalisante", selon Thiriez

PARIS (AFP) - Le président de la Ligue de football professionnel (LFP), Frédéric Thiriez, a jugé "pénalisante" la décision d'Orange de suspendre la commercialisation de sa chaîne Orange Sport du 24 au 31 mars, vendredi.



"Cette décision est pénalisante aussi bien pour le développement des nouveaux acteurs audiovisuels que pour l'exposition de la Ligue 1, a écrit M. Thiriez dans un communiqué. Elle a été imposée à Orange par un Tribunal de commerce, qui a dit le contraire du Conseil de la Concurrence et du Parlement, et par un calendrier judiciaire incohérent".

La Ligue, "forte de son bon droit et de la solidité de ses relations contractuelles avec Orange, continuera à défendre avec la plus grande énergie les intérêts du football professionnel et ceux de ses diffuseurs, basés sur le principe de l'exclusivité".

L'Union des clubs professionnels de football (UCPF) a déclaré dans un communiqué suivre attentivement le "développement de cette affaire qui, à ce jour, réduit la possibilité de leurs supporters de suivre leurs rencontres" de L1.

Les clubs "soutiennent pleinement toutes les démarches de la LFP" pour "s'assurer que les conditions d'un marché libre et concurrentiel, élément essentiel à la valorisation de leurs droits, continuent à être réunies", a ajouté

l'UCPF.

Le tribunal de commerce a demandé le 23 février à Orange de mettre fin, d'ici le 24 mars, à l'exclusivité portant sur la retransmission d'un match par journée de Ligue 1 (en général le samedi à 21h00), à la suite d'une plainte des opérateurs Free et SFR.

Orange a fait appel de la décision et demandé une suspension du délai d'exécution du jugement. Le premier président de la cour d'appel de Paris doit rendre sa décision sur ce dernier point le 31 mars.

Publié le: 20/03/2009 à 21:20:33 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/suspension-orange-a163640.html>